



HAL
open science

Accessibilité et communication ou comment rendre visible ce qui est accessible? L'exemple des informations touristiques destinées aux personnes en situation de handicap en France

Frédéric Reichhart, Aggée Célestin Lomo Myazhiom

► To cite this version:

Frédéric Reichhart, Aggée Célestin Lomo Myazhiom. Accessibilité et communication ou comment rendre visible ce qui est accessible? L'exemple des informations touristiques destinées aux personnes en situation de handicap en France. MEI - Médiation et information, 2013, 36, pp.53-64. hal-01891930

HAL Id: hal-01891930

<https://inshea.hal.science/hal-01891930>

Submitted on 10 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Accessibilité et communication ou comment rendre visible ce qui est accessible ?

L'exemple des informations touristiques destinées aux personnes en situation de handicap en France

Frédéric REICHHART¹ &
Aggée Célestin LOMO MYAZHIOM²

Depuis les années 1970, une succession de textes législatifs soutiennent l'accessibilité qui pourtant peine à se généraliser [rapport gouvernemental, 2007]. Pour les personnes handicapées, la difficulté ne se restreint pas uniquement à l'accès à des espaces et à l'usage de ressources, mais aussi à la promotion et visibilité de l'accessibilité, qui implique aussi la communication, et la diffusion aux personnes handicapées, à leur entourage et aux institutions spécialisées, des ressources accessibles. Aujourd'hui, en France, une multitude de dispositions et dispositifs assurent la diffusion de l'information relative à l'accessibilité. À partir d'une approche socio-historique, nous examinerons la mise en place et les usages sociaux des différents supports favorisant la communication de l'accessibilité des sites touristiques pour les personnes handicapées. Notre analyse s'appuiera sur les labels, les brochures et guides spécialisés édités par des offices de tourisme, les collectivités, les opérateurs de transport, et les portails électroniques qui mutualisent et diffusent expériences et conseils personnels des vacanciers.

MOTS-CLÉS : LABEL, ACCESSIBILITÉ, BROCHURES, RÉPERTOIRE, GUIDES, HANDICAPS

¹ Frédéric Reichhart est maître de conférences en sociologie à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) à Suresnes où il enseigne la sociologie du handicap. Membre du Groupe de Recherche sur le Handicap, l'Accessibilité et les Pratiques Éducatives et de Scolarisation (GRHAPES), ses travaux portent sur l'accessibilité des activités touristiques et de loisirs des personnes déficientes. Il a publié en 2011 chez L'Harmattan un ouvrage sur ce sujet intitulé « Le tourisme adapté : fondements idéologiques et institutionnels ».

² Aggée Célestin Lomo Myazhiom, historien et socio-anthropologue, est maître de conférences, responsable du Master Déficiences et Activités Physiques Adaptées de la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Strasbourg. Membre du Laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (UMR 7236 CNRS-UDS), il mène des recherches dans une perspective interculturelle entre l'Afrique et l'Europe sur les vulnérabilités, les minorités, les pathologies chroniques, les handicaps et le tourisme. Il a publié entre autres ouvrages comme auteur ou co-auteur : « Vih-Sida. La vie en danger » (2007) ; « Ces Alsaciens venus d'ailleurs. Cent cinquante ans d'immigration en Alsace » (2009) ; « Tourismes patrimoines et mondialisations » (2011).

Since the 1970's, there has been a succession of legislative texts which have addressed the issue of accessibility. Despite this, accessibility to information has not really taken off (government report, 2007). For disabled people, the difficulty not only lies with access to spaces and usage of resources, but also with the promotion and visibility of these resources. This means that this knowledge and information has to be communicated and distributed effectively to disabled people, their family and friends and the relevant institutions. Today in France, there are numerous ways of making sure that the information relating to accessibility is disseminated to the people who can best benefit from it. Using a socio-historical approach, we will examine the different types of support that have been put in place for disabled people by the various tourist sites and how they have been utilized. Our analysis will be based on the certifications, brochures and guides produced by the Tourist Offices, community groups, transport operators, and electronic portals, which give out advice and information to holidaymakers.

KEYWORDS: CERTIFICATION, ACCESSIBILITY, BROCHURE, GUIDE, DISABLED PEOPLE

En guise d'introduction : la société démocratique à l'épreuve du handicap

Évoquer l'accessibilité c'est convoquer tout à la fois, dans leur rapport à la citoyenneté, le vivre ensemble, le lien social et la participation sociale (Guerdan, 2009 : 61-72) des personnes en situation de handicap à travers les politiques publiques et le rôle des associations notamment auto-support. L'évolution historique de l'accessibilité en France comme dans le cadre européen s'inspire entre autres de l'Accord partiel conclu en 1959 (puis révisé en 1996) du Conseil de l'Europe qui vise à la réadaptation et à l'intégration des personnes handicapées : « selon cette nouvelle approche, la réadaptation est envisagée comme un processus d'apprentissage et non pas seulement de traitement médical. Elle englobe toutes les mesures destinées à prévenir ou à réduire à un minimum inévitable les conséquences fonctionnelles, physiques, psychiques, sociales et économiques des maladies invalidantes ou de l'accident » (Conseil de l'Europe, 1993 : 9). Cet accord évoque le « passage d'un système de réadaptation en institution, fondé sur la dépendance de la personne handicapée, à un système ouvert sur la vie où l'accent est mis sur l'indépendance la plus large possible de la personne et qui passe par la pleine reconnaissance du droit d'être différent ».

Sur le plan institutionnel, la convention des Nations Unies de 2006 renforce ce nouveau paradigme particulièrement en ses articles 9 (accessibilité), 29 (participation à la vie politique et à la vie publique) et 30 (participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports). Il est question d'une approche écologique du handicap dans laquelle l'accessibilité joue un rôle de médiateur vers la pleine citoyenneté, l'intégration sociale et l'autonomie des personnes déficientes. Dans cette optique, la communication joue un rôle fondamental de catalyseur des transformations des mentalités : « la mise en place d'une information et d'une sensibilisation sur les problèmes spécifiques des personnes handicapées ainsi que tous les moyens disponibles pour les intégrer » (Conseil de l'Europe, 1993 : 10). Il s'agit ni plus ni moins que d'un impact, mesurable à d'autres endroits, des avancées de la démocratisation des sociétés, de l'extension véritable des idéaux des droits de l'homme : « En effet, l'esprit démocratique et la réflexion contribuent à une modification de nos regards et de nos attitudes à l'égard des personnes handicapées auxquelles il convient de donner une place dans la société » (Duchêne, Mercier & al., 1997 : 15).

Ces nouvelles démarches des pouvoirs publics et des associations (à l'échelle internationale et nationale) ont pour ambition l'amélioration de la qualité de vie¹ des personnes en situation de handicap grâce à leur participation. C'est ce que l'on retrouve dans le Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe ou encore

¹ Cf. Conseil de l'Europe. Déclaration ministérielle de Malaga intitulée : « Progresser vers la pleine participation en tant que citoyens. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015 ». Voir notamment les lignes d'action n°3 (Information et communication), n°8 (Vie dans la société) et n°15 (Sensibilisation).

dans la loi de 2005 en France. La nouvelle vision est non « plus axée sur le patient mais sur le citoyen » : « Nous devons donc continuer à œuvrer en faveur d'un changement paradigmatique tendant à substituer à la vision médicale du handicap une approche sociale fondée sur les droits de l'homme. Nous avons changé d'optique pour placer la personne au centre d'une approche intégrée cohérente, respectueuse des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la dignité de toutes les personnes handicapées ». Parmi les leviers essentiels de ce nouveau dogme figurent la sensibilisation et la communication de ce qui est accessible aux personnes déficientes, mais aussi à l'entourage et à l'ensemble des usagers. À partir d'une approche socio-historique (Noiriel G., 2006)², des années 1970 à nos jours, nous examinerons la mise en place et les usages sociaux des différents supports favorisant la communication autour de l'accessibilité des sites touristiques pour tous les types de déficiences (motrices, mentales, sensorielles, mentales, intellectuelles, etc.). La réflexion porte de façon plus large sur la thématique de la « conception universelle » ou *Design For All*.

L'accessibilité : évolution et enjeux actuels en France

L'accessibilité renvoie à des enjeux doubles ; des enjeux primaires s'appuient sur la définition classique de l'accessibilité, soutenant l'accès à des pratiques et espaces via la mise en place de facilitateurs environnementaux : ainsi, une accessibilité dite géographique impliquant la possibilité d'aller et de se rendre à un endroit complète une accessibilité dite fonctionnelle ou d'action liée à la possibilité de réaliser une activité. Il s'agit alors de garantir l'articulation entre le potentiel du sujet et les composantes de l'environnement en mobilisant l'intervention humaine, l'aménagement architectural et l'innovation technologique. Cette articulation prend une dimension particulière concernant les personnes handicapées car elle est déterminée par chaque type et degré de déficience qui implique des problématiques particulières et par conséquent des besoins spécifiques. Ainsi, une personne déficiente motrice ne demeure pas confrontée aux mêmes difficultés d'accès et de pratique qu'une personne déficiente mentale ou qu'une personne déficiente sensorielle. Pour la première, un aménagement architectural augmente la mobilité et le déplacement déjà compensés par l'utilisation d'un fauteuil. Pour la seconde, une signalétique adaptée et la présence d'un encadrement sensibilisé et formé sont nécessaires. Quant aux personnes déficientes sensorielles, l'accessibilité passe par un aménagement de l'environnement à un niveau tactile, sonore ou visuel (Causer & Reichhart, 2011)

² Dans le sillage d'Aron et de Noiriel, cette approche insiste sur « l'étude du passé dans le présent et l'analyse des relations à distance qui lient entre eux un nombre sans cesse croissant d'individus ». Noiriel précise que « le socio-historien veut mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent ».

L'accessibilité demeure une question ancienne qui constitue une condition de l'intégration des personnes handicapées (Sanchez & Velche, 1989). Depuis les années 1970³, une multitude d'actions soutenue par des acteurs divers (associations, collectivités...) complétée par une succession de textes réglementaires et législatifs (Larrouy, 2011) se combinent pour concrétiser l'accessibilité. La loi du 11 février 2005 constitue le dernier épisode réglementaire et institue une « accessibilité généralisée » d'ici 2015. Mais de nombreuses sources dont le rapport Campion-Debré (2012), le Rapport de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (2011) ou encore le baromètre annuel de l'Association des Paralysés de France (APF)⁴ dénoncent des retards. Ainsi, malgré tous ces efforts, des espaces sont accessibles et d'autres non : cela donne lieu à une cartographie touristique des espaces et des activités en fonction de l'accessibilité qui apparaît très hétérogène.

De ce constat découle des enjeux secondaires qui impliquent l'identification et la promotion de ces espaces accessibles. En effet, l'information relative à l'accessibilité conditionne la qualité de l'offre touristique : l'étude qualitative menée en 1993 par Oxley et Richards (1993) montre que la difficulté à trouver une destination accessible constitue le principal frein au voyage des « personnes handicapées ». Elle dénonce le manque d'informations fiables, décrivant peu ou pas le degré et la nature de l'accessibilité aux sites. Pour les personnes handicapées, il importe d'être informé des espaces dans lesquels elles peuvent se rendre pour pratiquer leurs activités quotidiennes. L'information, en termes de diffusion, de clarté et de fiabilité reste essentielle pour l'accessibilité. Dans cette perspective, il convient de distinguer deux actions complémentaires. Primo, il y a celles qui consistent à identifier les sites et activités accessibles, à l'aide de labels ou pictogrammes. Secundo, il y a des actions qui consistent à les recenser, les promouvoir, les rendre visibles via des guides, brochures ou portails électroniques.

3 Cf. notamment la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées n°75-534, du 30 juin 1975, art 49 et plus tard la loi du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public

4 Le baromètre 2011 classe 96 villes autour des thématiques : cadre de vie ; équipements et transports et politique locale.

L'émergence et la multiplication de labels et pictogramme d'accessibilité



Figure 1. Symbole international d'accessibilité

Historiquement, c'est le symbole d'accessibilité totale, pictogramme sous la forme d'un individu en fauteuil roulant, qui s'impose comme le pictogramme universel symbolisant le handicap et l'accessibilité. Mais sur-utilisé, mal utilisé et surtout non contrôlé, « il a fini par perdre toute crédibilité et toute signification réelle » (Gagneux, 1999 : 10). Cela entraîne la création et la multiplication d'autres labels et pictogrammes au niveau local et national par des associations, des collectivités et par l'État via les instances ministérielles.

En effet, vers la fin des années 1990, la région Nord-Pas-de-Calais a lancé une opération de labellisation des structures touristiques accessibles, sous l'égide de la délégation Régionale de l'APF et du Conseil Général du Nord. Ce label intitulé « Le tourisme, c'est pour tous » concerne 120 structures en 1997 et plus de 330 en 1999. D'autres logos ou signes distinctifs sont mis en place afin de définir un degré d'accessibilité concernant un produit et une prestation. Par exemple, un système de pictogramme utilisé par Vie Village Famille (VVF) applique et diffuse, deux sigles définissant deux catégories de séjours selon des conditions d'accessibilité architecturale et d'accompagnement humain. De son côté, l'Union Nationale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (UNAPEI), association auto-support soutenant l'insertion des personnes déficientes mentales, a développé depuis 1992, une signalétique, sous le nom de S3A (Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité) qui identifie les sites et lieux accessibles (UNAPEI, 2002). En parallèle, d'autres labels tels que le label Espace Loisir Handisport (ELH) (MELT, 2001 : 3), le label handivoile, le label Activités Equestres se côtoient pour préciser l'accessibilité à des prestations sportives comme l'équitation, les activités de plein air, la voile (Handiguide, 2006). Depuis quelques années, un label Handiplage indiquant des conditions d'accessibilité relatives aux plages et à la baignade existe également (Handiplage, 2005).



Figure 2. Pictogramme S3A (© Unapei)



Figure 3. Label handiplage

Par contre, cette kyrielle de sigles et labels ne facilite pas la visibilité et l'uniformisation des conditions d'accessibilité. Les actions sporadiques et isolées ne sont pas coordonnées et l'information n'est pas centralisée (Gagneux, 1999). Sous l'impulsion du Secrétariat d'État au tourisme, une politique nationale est confiée à l'Association Tourisme et Handicaps (ATH). En 2001 débute une campagne de labellisation des structures accessibles selon le type de déficience (ASH, 2000) ; les structures sont identifiées par les pictogrammes d'un label qui attestent chacun de l'accessibilité pour une déficience (déficience mentale, déficience motrice, déficience visuelle et déficience auditive). Ce label ATH qui vise une plus grande visibilité, donne des informations précises sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte de la particularité de chaque type de déficience.



Figure 4. Pictogrammes ATH indiquant l'accessibilité en fonction du type de déficience (©ATH). De gauche à droite : déficience motrice, déficience auditive, déficience visuelle et déficience mentale.

Au 31 décembre 2011⁵, 4 500 sites possèdent au moins un des pictogrammes. La majorité concerne les hébergements (57,6%), avec une accessibilité très forte pour les personnes présentant des handicaps mentaux (88%) et un handicap moteur (71%)⁶.

Depuis peu, l'accessibilité ne se cantonne plus à une activité ou à un équipement et s'insère au niveau d'un espace plus large et vaste, délimité, en tant que territoire. C'est dans cette perspective que le Label « destination pour tous » a été initié conjointement en 2009 par le secrétariat d'État au tourisme et celui chargé de la famille, avec une expertise confiée à ATH. Ce nouveau label vient illustrer le principe de « territoire adapté » : il s'agit de créer et de promouvoir des espaces accessibles structurés comme des « îlots dans lesquels les personnes déficientes trouvent un environnement et des ressources adaptés à leurs difficultés ».

En somme, quels que soient les labels, leur attribution est conditionné par un engagement, parfois contractualisé par la signature d'une charte, qui implique des conditions d'accessibilité. En ce sens, chaque label identifie et garantit un produit ou une activité comme étant accessible à une population cible (Reichhart & Lomo Myazhiom, 2006). Mais les labels sont surtout les révélateurs de l'évolution conceptuelle de l'accessibilité, au niveau du public concerné et des « objets » accessibles. Ils montrent notamment que l'accessibilité est progressivement pensée en fonction du type de déficience ; le célèbre pictogramme du fauteuil, trop vaste pour englober toute les réalités du handicap, est remplacé par des « mono labels » destinés à un seul type de déficience, comme le pictogramme de S3A par exemple. Aujourd'hui, avec le label ATH, composé de quatre pictogrammes, l'accessibilité s'adresse à quatre types de déficience ; mais, les labels montrent aussi que les objets à « accessibiliser » évoluent : nous sommes passés d'un équipement, d'une activité à un espace structuré et organisé comprenant des ressources accessibles dans une logique de continuité (chaîne de déplacement et chaîne d'accessibilité) avec le label Destination pour tous.

Les répertoires et guides ou la diffusion de « l'accessible »

Une fois les structures accessibles, identifiées et répertoriées, il importe de communiquer cette accessibilité ; cette phase de communication de l'information passe par la centralisation et la diffusion des éléments via différents médias. Ces médias peuvent être sous support papier ou électronique : il s'agit de répertoires, guides, annuaires, mais aussi de blogs, de portails, répertoires électroniques ou de cartes géographiques (cartographie électronique interactive de l'APF ou de handiplage). Une typologie des auteurs ou sources de cette communication laisse apparaître les grandes catégories classiques de l'action sociale : l'État (administra-

5 Selon le dossier ATH de mars 2012, au 31 décembre 2011, 1095 sites ont « reçu le label pour les 4 familles de handicap, ce qui représente 25% des sites labellisés ».

6 63% déficience auditive et 37% déficience visuelle.

tions centrales, ministères, observatoires, etc.), les collectivités territoriales et les associations. A ces catégories, se rajoutent, de plus en plus, les initiatives du secteur marchand avec la participation d'opérateurs touristiques prospérant, dans ce marché de niche. Dans ce patchwork de producteurs, souvent interconnectés, les matériaux proposés sont à la fois universalistes (tout public) et ciblés (concernant uniquement les personnes en situation de handicap et segmentés en fonction du type de déficience) ; on y retrouve des éléments qui concernent des destinations françaises, européennes et internationales.

Quelques exemples :

En dehors de la dimension interministérielle et des productions du ministère du tourisme (et de ses agences spécialisées), du côté de l'État, le Ministère de la Culture et de la communication en partenariat avec différentes institutions et associations édite depuis 2007 différents guides à l'usage des professionnels et du grand public : *Équipements culturels et handicap mental* (2010), *Accessibilité et spectacle vivant - Guide pratique* (2008), *Culture et Handicap. Guide pratique de l'accessibilité* (2007), etc.

De nombreuses informations sont diffusées par des associations qui dans leurs revues associatives rassemblent des informations et éditent des documents. L'APF publie depuis 2002 un guide de vacances présentant et répertoriant diverses activités sportives, de loisirs, de séjours et d'hébergement destinés « aux personnes ayant du mal à se déplacer du fait d'un handicap moteur » (Guide des vacances, 2006). De son côté, l'Association de médiation et d'information sur le handicap (AHMI) a créé un service Accessibilité Tourisme en partenariat avec l'APF pour soutenir les personnes dans la « recherche de lieux de vacances, touristiques, hôtels, etc., adaptés » (l'Handispensable, 2003). Sur le plan culturel, en 2001, l'Association *Aditus* a édité un guide à destination des professionnels de l'événementiel (*Toutes les clés de l'accessibilité événementielle*) afin de les aider à assurer l'accessibilité des manifestations « en améliorant le confort d'usage de tous les participants, sur l'ensemble de la chaîne d'accès ».

Concernant les collectivités, dès la fin des années 1990, un répertoire des structures accessibles de la Creuse voit le jour (Ducher & Troubat, 1999 : 19). D'autres répertoires suivront : des départements, régions et villes vont éditer des guides recensant les sites touristiques, commerces et hébergements accessibles. On citera par exemple le guide destiné aux personnes à mobilité réduite, *Handitourisme*, de la ville de Sélestat ; la région Poitou Charentes, édite annuellement depuis une dizaine d'années un guide et un livret à destination des vacanciers et des professionnels⁷.

7 Ce guide, au-delà d'assurer la promotion de l'accessibilité dans la région, donne la parole à « des visiteurs » qui évoquent différents types de handicaps. Il est consultable sur Internet : <http://www.poitou-charentes.fr/files/reprise/pdf/vivre-ensemble/tourisme-handicap.pdf>

Dans la production des acteurs du secteur marchand touristique, on notera à visée plus nationale Le Petit Futé avec son *Handitourisme, guide de la France accessible*. La 6ème édition (2011) comme les précédentes est réalisée en collaboration avec ATH et revendique le slogan « France, destination pour tous ». Le guide présente des informations et conseils généraux et des « bonnes adresses en matière de tourisme (transport, sites touristiques accessibles, hôtels et restaurants, activités sportives de loisirs...) » des régions métropolitaines de la France⁸. Au niveau international, le guide du Petit Futé, *Handi-Voyageur* comporte des informations sur la situation des pays vis-à-vis du handicap et un choix de séjours organisés avec toutes les informations pratiques⁹ : musées, lieux historiques, salles de spectacles, hôtels et gîtes sont quelques exemples des établissements et des points d'intérêts présentés dans le guide. On retrouve, dans un seul recueil, tous les établissements touristiques et culturels adaptés ou partiellement accessibles aux personnes à capacité physique restreinte. Les renseignements sont disposés de manière à faciliter la recherche et la reliure spirale, rend agréable le simple fait d'y jeter un coup d'œil rapide.

Une initiative privée marquante est celle de Franck Vermet¹⁰, tétraplégique, grand voyageur, qui en plus de son site internet est auto-éditeur de plusieurs guides « accessibles » depuis 2006 : Guadeloupe, Var, Vendée, Paris, Bretagne et Vendée.

Pour terminer, les supports électroniques sont aussi utilisés ; l'APF a mis en ligne un guide des vacances accessibles pour les personnes handicapées motrices ; il s'agit d'un blog qui propose des conseils et centralise des informations pour constituer une carte interactive permettant de « voir les lieux de baignade accessibles par département, ainsi que les informations locales indispensables à votre séjour ». Dans la même perspective, un site internet (www.handiguide.sports.gouv.fr) vise à favoriser l'adéquation entre l'offre sportive de structures adaptées et la demande d'activité de personnes handicapées. Il recense sous la forme d'un répertoire national interactif « 4800 structures, parmi lesquelles des associations, des collectivités territoriales, des établissements spécialisés et des sociétés commerciales » susceptibles d'accueillir des personnes handicapées.

8 *Le Petit Futé a également publié en 2009, un guide consacré à Paris.*

9 *Il peut être complété par la Route accessible (www.larouteaccessible.com), le répertoire touristique du Québec qui recense 1000 établissements et points d'intérêts au Québec qui ont été évalués selon les critères de la grille d'accessibilité de l'organisme Kéroul (Tourisme et Culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte).*

10 *Voir son site internet, <http://www.franckvermet.fr>*

En guise de conclusion : de la valorisation de l'accessibilité à la conception universelle

Quel bilan tirer de la démocratisation et du développement de ces différents guides et répertoires ? Une première remarque est d'indiquer qu'un changement de mentalité est perceptible dans la société. On le constate par la multiplication des initiatives valorisant les activités en faveur des personnes en situation de handicap ou menées par elle-même, se rapprochant de l'idéal de Karl Popper d'une « société ouverte ». À titre d'exemple : le prix « Patrimoines pour tous, Patrimoines pour chacun » créé en 2011 par la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication, dans l'optique de « la démocratisation de l'accès à la culture, a souhaité valoriser l'accessibilité des personnes handicapées ». Le prix récompense les actions d'accessibilité globale (cadre bâti, outils technologiques, mixité, autonomie des personnes, etc.)¹¹; de même, « les trophées du tourisme responsable » initiés depuis 2007 par la SNCF valorisent « ceux qui se mobilisent en faveur d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et des hommes ». L'originalité de ces prix est le vote des internautes en complément d'un jury d'expert. Pour l'édition 2011, plus de 80.000 personnes ont participé. Pour autant, peut-on dire que les personnes déficientes ne sont plus des *Outsiders* pour reprendre la formule originale de Norbert Elias (1997) ? Concernant la question de l'accessibilité, il faudrait poursuivre l'analyse fine de la réception des guides touristiques, pictogrammes et labels par le grand public. De même, il serait également intéressant de voir, dans une perspective de DFA (*Design For All*) (Ginnerup, 2009), si et de quelles manières ces signalétiques spécifiques touchent le grand public et impactent les représentations sociales du handicap.

¹¹ Deux structures ont été primées : le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du château de Sainte-Suzanne en Mayenne et le musée de Saint-Jean d'Angély en Charente-Maritime.

RÉFÉRENCES

Actualités Sociales Hebdomadaires [14 juillet 2000], n°2175. Rueil-Malmaison : Groupe Liaisons.

Duchêne J., Mercier M., Delville J. & al. (1997). *Ethique et handicap mental*, Namur : Presses Universitaires de Namur.

Ducher I. & Troubat J.-P. (1999). « La creuse se bat pour la liberté d'accéder partout », *Revue Espace*, n°161 : 18-21.

Gagneux M. (1999). *Tourisme et handicap, l'offre touristique. Secrétariat d'État au tourisme*. Paris : Conseil National du Tourisme.

Guerdan V., Petitpierre G., Moulin J.-P. & Haelewyck M.-C. (ed.) (2009). *Participation et responsabilités sociales. Un nouveau paradigme pour l'inclusion des personnes avec une déficience intellectuelle*. Berne : Peter Lang.

Handicap mental et accessibilité, les avancées du pictogramme S3A. (2002), *Les cahiers de l'UNAPEI* n° 7. p 3-11.

Handiplage (2005). Dossier de presse. Bayonne : Handiplage.

Larrouy M. (2011). *L'invention de l'accessibilité. Des politiques de transports des personnes handicapées aux politiques d'accessibilité de 1975 à 2005*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Les activités physiques et sportives. Handiguide Finistère (2006). Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Lettre d'information de l'accessibilité n°3 (mars 2001). Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports (MELT).

Noiriel G. (2006). *Introduction à la socio-histoire*. Paris : La Découverte.

Oxley P. R. & Richards M. J. (1993). *The costs of disability : a discussion paper*. Cranfield Institute of Technology.

Rapport de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle. Rapport au Premier ministre (2011). Paris : La Documentation Française.

Campion C.-L. & Debré I. (2011-2012), *Rapport d'information sur l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, n°635*, enregistré à la Présidence du Sénat le 4 juillet 2012, Sénat.

Reichhart F. & Causer J.-Y. (2011). « EME : Quelles possibilités d'autonomie, dans l'accès aux loisirs, pour une personne déficiente ? », in *Autonomie et dépendance*, dir G. Ferréol.

Reichhart F. & Lomo Myazhiom A. (2006). « L'offre touristique en faveur des personnes en situation de handicap: entre le tourisme intégré et le tourisme sectoriel ». *Revue d'histoire Tra-verse* : 125-136.

Repesse D.-L., Tognarelli I., Mouraret S. & al. (2011). *Handitourisme. Guide de la France accessible : hébergement, visites, loisirs*. Collection : Petit Futé. Paris : Nouvelles éd. de l'Université.